

LE PDA

L'enquête publique relative au
Périmètre **D**élimité des **A**bords (d'un
monument historique)

Code du patrimoine :
L.621-30 et 31
R.621-92 et 93



- René PICCINI
- Commissaire enquêteur depuis 2015
- 19 enquêtes TA/Pref
- 2 enquêtes PDA en 2022 :
 - - Maison villageoise à Hurigny (08/09)
 - - Maison du XV ème siècle à Salornay sur Guye (11/12)

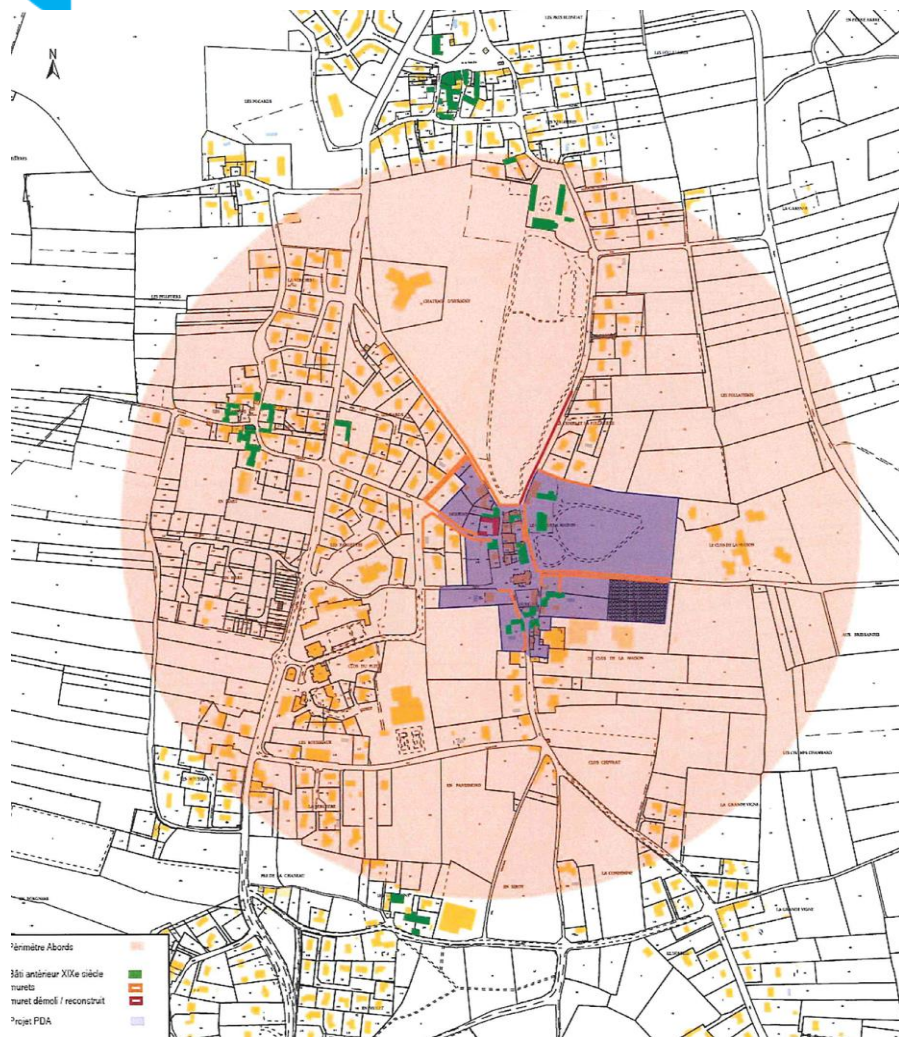
HURIGNY



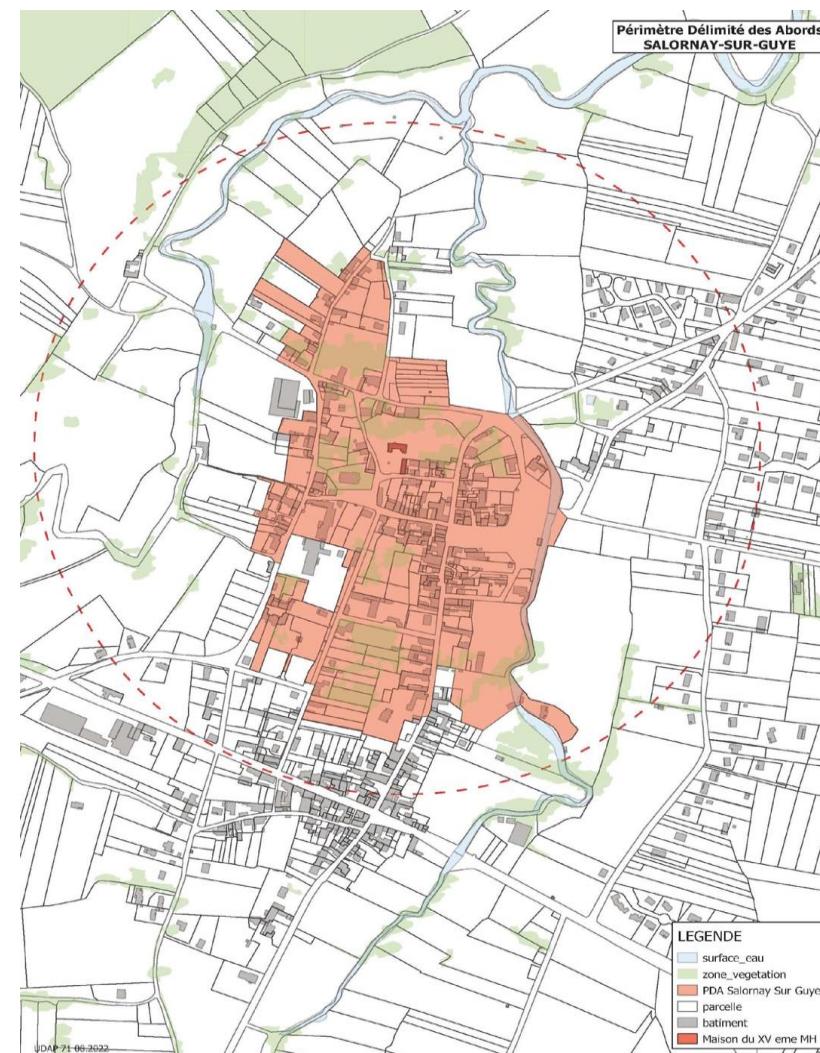
SALORNAY SUR GUYE



HURIGNY



SALORNAY SUR GUYE



Objectifs du PDA

- Assurer la protection du paysage auquel appartient le monument historique (MH).
- Préserver les caractéristiques architecturales, paysagères et urbaines qui **forment un écrin autour du MH**, celui-ci ne devant pas être considéré comme un édifice isolé mais comme ancré dans une histoire urbaine, sociale et architecturale.
- Veiller au développement harmonieux et respectueux des espaces qui mettent en valeur le MH.
- Bénéficier du conseil et de la surveillance de l'UDAP au sein du PDA.

Un monument historique peut être privé ou public.

Points de vigilance

- Bien lire et relire **et s'imprégner** des documents produits par l'UDAP.
- Prendre rapidement contact avec les propriétaires ou affectataires domaniaux et le demandeur (en général, la mairie).
- Durée 15 jours, souvent résidence secondaire.
- Ne pas hésiter à visiter les abords du MH **seul** puis guidé par le maire ou son représentant puis, **si proposé**, par les propriétaires.

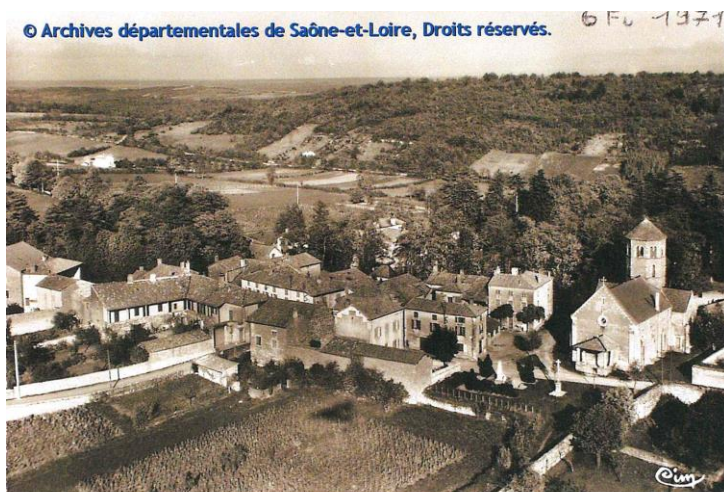
Relations

- Cordiales avec tous les acteurs mais climat de un peu à très tendu entre eux.
- Les 2 enquêtes menées étaient source de conflit entre les parties dont la vision sur la finalité de la chose était très différente.
- Les services de l'UDAP71 peu enclins à revoir leur copie et répondre aux demandes d'évolution du périmètre défini.

Conclusion

- Rencontre avec des personnes (propriétaires) complètement impliquées dans le maintien en état de leur patrimoine dans l'optique de sa transmission.
- Apporte un éclairage sur le fonctionnement, les actions et les difficultés des services de l'ABF.
- Enrichissant du point de vue culturel.
- Visite « privée » de lieux chargés d'histoire.

Merci de votre attention



Centre-bourg d'Hurigny avec à gauche la maison protégée au titre des Monuments historiques. Carte postale ancienne.
Archives départementales de Saône-et-Loire, 6 Fi 1971

